

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00570

Numéro SIREN : 343 156 766

Nom ou dénomination : ATLANTIQUE REVISION CONSEIL PAR ABREVIATION A.R.C.

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 7288

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL**

**-A.R.C.-**

S.A. au capital de 44 000 €

Siège social : 52, rue Jacques-Yves-Cousteau - Bât. B  
**LA ROCHE SUR YON (Vendée)**

RCS - La Roche-sur-Yon B 343 156 766

-:-:-

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2017**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et, en l'absence de toute dotation obligatoire à un fonds de réserve, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017, s'élevant à € 201 122,29 de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende de 60 € par action, soit ensemble	€ 165 000,-
- Inscription à la réserve légale de	€ 400,-
- Inscription de la somme de au compte "report à nouveau"	€ 35 722,29

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultat des dispositions de l'article 158 3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les informations suivantes, concernant les revenus distribués :

1 – revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 aout 2017

Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	19 620,-
Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %	145 380,-

2 – revenus distribués distributions de dividendes des trois derniers exercices

Exercice	Revenus distribués	
	avec abattement	sans abattement
2014	17 056,-	112 944,-
2015	19 680,-	130 320,-
2016	19 620,-	145 380,-

**Vote de l'Assemblée Générale du 24 février 2018**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

**A**RC  
**Atlantique Révision Conseil**  
**Société de Commissaires aux comptes**  
52, rue Jacques-Yves Cousteau  
Bâtiment B - BP 743  
85018 LA ROCHE SUR YON Cedex  
Tél. : 02 51 47 91 22 - Fax : 02 51 47 91 23

Certifié conforme  
Le président





**Morgan ALABEURTHE**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

**Corinne MOREAU-SEMUR**  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

4 allée de la Providence  
86000 POITIERS

tél : 05 49 01 62 60  
fax : 05 49 46 64 07

[www.cogep.fr](http://www.cogep.fr)

## **S.A. ATLANTIQUE REVISION CONSEIL**

**Au capital de 44 000 €**

\*\*\*

**Siège social :**

**52, Rue Jacques-Yves Cousteau  
Bâtiment B – BP 743  
85018 LA ROCHE SUR YON CEDEX**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux actionnaires,

## **I – OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A ATLANTIQUE REVISION CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 31 Aout 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

## **II – FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos appréciations dans le cadre de notre audit ont porté sur les principes comptables et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et plus particulièrement sur les règles d'évaluation des prestations de services en cours à la clôture et la correcte appréhension par l'entreprise des risques de non recouvrement de créances conformément aux méthodes décrites en annexe dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

---

## **IV – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOURVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

---

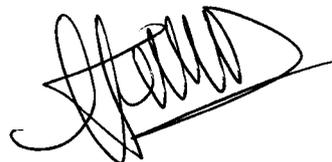
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A POITIERS, le 15 février 2018

*La SA COGEP*

*Représentée par Mme Corinne MOREAU-SEMUR  
Commissaire aux Comptes*



**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	12 593	4 868	7 725	
Fonds commercial	254 590		254 590	254 590
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	78 822	73 240	5 582	3 536
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	145 000		145 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 283		4 283	4 283
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>495 288</b>	<b>78 108</b>	<b>417 180</b>	<b>262 409</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	105 396		105 396	122 355
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	335 610	17 058	318 553	246 150
Fournisseurs débiteurs	489		489	47 582
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	32 969		32 969	40 274
Autres créances	9 333		9 333	9 118
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 184		2 184	200
Valeurs mobilières de placement	63 496		63 496	63 496
Disponibilités	509 152		509 152	474 308
Charges constatées d'avance	16 662		16 662	16 783
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 075 291</b>	<b>17 058</b>	<b>1 058 234</b>	<b>1 020 266</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 075 291</b>	<b>17 058</b>	<b>1 058 234</b>	<b>1 020 266</b>

**Bilan**

	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	44 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	141 000	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	477 153	477 153
Report à nouveau	67 646	46 168
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>201 122</b>	<b>186 478</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>934 921</b>	<b>753 799</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	62	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 356	275 720
<i>Personnel</i>	71 258	69 160
<i>Organismes sociaux</i>	74 831	72 232
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	6 092	12 678
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	103 903	95 724
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 551	1 396
Dettes fiscales et sociales	257 635	251 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 085	1 958
Produits constatés d'avance	84 355	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>540 492</b>	<b>528 876</b>
Ecarts de conversion – Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 475 414</b>	<b>1 282 675</b>

Compte de Résultat

	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois	du 01/09/15 au 31/08/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Production vendue	1 474 860	1 164 890	309 970	26,61
Production stockée	-16 959	-8 251	-8 708	105,54
Autres produits	12 228	9 670	2 558	26,45
<b>Total</b>	<b>1 470 129</b>	<b>1 166 309</b>	<b>303 820</b>	<b>26,05</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Autres achats & charges externes	677 781	387 216	290 565	75,04
<b>Total</b>	<b>677 781</b>	<b>387 216</b>	<b>290 565</b>	<b>75,04</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>792 348</b>	<b>779 093</b>	<b>13 255</b>	<b>1,70</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.	9 920	12 455	-2 536	-20,36
Salaires et Traitements	370 638	361 577	9 061	2,51
Charges sociales	139 967	135 131	4 836	3,58
Amortissements et provisions	9 046	4 474	4 572	102,18
Autres charges		2 801	-2 800	-99,99
<b>Total</b>	<b>529 571</b>	<b>516 437</b>	<b>13 133</b>	<b>2,54</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>262 777</b>	<b>262 656</b>	<b>121</b>	<b>0,05</b>
Produits financiers	15 000		15 000	
<b>Résultat financier</b>	<b>15 000</b>		<b>15 000</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>277 777</b>	<b>262 656</b>	<b>15 121</b>	<b>5,76</b>
Produits exceptionnels		3 200	-3 200	-100,00
Charges exceptionnelles		3 200	-3 200	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>				
Impôts sur les bénéfices	76 655	76 178	477	0,63
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>201 122</b>	<b>186 478</b>	<b>14 644</b>	<b>7,85</b>

**Comptes annuels**

**2017**

Période du 01/09/2016 au 31/08/2017

**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 1 475 414 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 201 122 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-06 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser la provision correspondante.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Logiciels : 1 an
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 4 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 4 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières

---

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

---

Les en-cours sont valorisés au coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Aucune charge financière n'est prise en compte pour l'évaluation des en-cours.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

---

La convention collective de la société SA ATLANTIQUE REVISION CONSEIL, prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 12 578 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 8 718 euros) a été porté au crédit du compte 645900 – Produits impôts CIC.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice, alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

**Actif immobilisé**

**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	254 590			254 590
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 292	9 301		12 593
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>257 882</b>	<b>9 301</b>		<b>267 183</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	43 062			43 062
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 750	5 802	5 792	35 760
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>78 812</b>	<b>5 802</b>	<b>5 792</b>	<b>78 822</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations		145 000		145 000
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 283			4 283
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 283</b>	<b>145 000</b>		<b>149 283</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>340 977</b>	<b>160 103</b>	<b>5 792</b>	<b>495 288</b>

**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>Immobilisations financières</b>	<b>Total</b>
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	9 301	5 802		15 103
Apports			145 000	145 000
Créations				
Réévaluations				
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		5 792		5 792

**Immobilisations incorporelles**

Fonds commercial

	<b>31/08/2017</b>
Éléments achetés	254 589
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>254 589</b>

Le poste " Fonds commercial " dont le total hors droit au bail s'élève à 254 589 €.

**Notes sur le bilan**

**Immobilisations financières**

**Liste des filiales et participations**

Renseignements détaillés sur chaque titre

	<b>Capital</b>	<b>Capitaux propres (autres que le capital)</b>	<b>Quote-par du capital détenue</b>	<b>Résultat du dernier exercice clos</b>
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL ADY 79000 NIORT	150 000	121 960	40,00	32 539

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	<b>Valeur comptable Brute</b>	<b>Valeur comptable Nette</b>	<b>Montant des prêts et avances</b>	<b>Cautions et avals</b>	<b>Dividendes encaissés</b>
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	145 000	145 000			15 000
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 292	1 576		4 868
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 292</b>	<b>1 576</b>		<b>4 868</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 062			43 062
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	32 214	3 756	5 792	30 178
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>75 276</b>	<b>3 756</b>	<b>5 792</b>	<b>73 240</b>
<b>ACTIF AMORTISSE</b>		<b>5 332</b>		

**Notes sur le bilan**

Les opérations s'analysent comme suit :

	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>Total</b>
<b>Ventilation des dotations</b>			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	1 576	3 756	5 332
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
<b>Ventilation des diminutions</b>			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service		5 792	5 792

**Notes sur le bilan**

**Actif circulant**

**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 399 346 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 283		4 283
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	335 610	335 610	
Autres	42 791	42 791	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 662	16 340	322
<b>Prêts accordés en cours d'exercice</b>			
<b>Prêts récupérés en cours d'exercice</b>			

**Produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
Clients fact. à établir	7 104
Fournis.–RRR à obtenir	489
Etat produits à recevoir	8 718
<b>Total</b>	<b>16 311</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 17 057 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances clients	17 057
<b>TOTAL</b>	<b>17 057</b>

La dépréciation concernant les créances clients a connu les mouvements suivants :

- dotation : 3 714 euros
- reprise : 0 euros

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 44 000,00 euros décomposé en 2 750 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500	16,00
Titres émis pendant l'exercice	250	16,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 750	16,00

Notes sur le bilan

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 540 492 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 356	195 356		
Dettes fiscales et sociales	257 635	257 635		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 147	3 147		
Produits constatés d'avance	84 355	84 355		
<b>Total</b>				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	62			

**Notes sur le bilan**

**Charges à payer**

	<b>Montant</b>
Fournis.-fact.n/parvenues	17 626
Congés à payer	27 423
Autres charg.pers.à payer	22 396
Org.soc.ch./congs payés	10 454
Organ.soc.-charg.à payer	9 469
Etat charges à payer	1 551
Clients RRR&av.A accord.	600
Débit/créd.div.char.à pay	1 548

**Comptes de régularisation**

**Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
Charges constat.d avance	16 662		

**Produits constatés d'avance**

	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>Produits Exceptionnels</b>
Prod.constatés d avance	84 355		

**Notes sur le compte de résultat**

**Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 2 593 euros

**Résultat et impôts sur les bénéfices**

	<b>Montant</b>
<b>Base de calcul de l'impôt</b>	
Taux Normal – 33 1/3 %	212 810
Taux Réduit – 15 %	38 120
Plus-Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
<b>Crédits d'impôt</b>	
Compétitivité Emploi	12 978
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
<b>Autres imputations</b>	

## Autres informations

### Engagement de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 40 297 euros

L'indemnité de départ en retraite a été calculée, conformément à la recommandation CNCC n° 2003-R-01 pour les entreprises de moins de 250 salariés. La méthode de calcul retenue est celle des unités de crédits projetées avec prise en compte de l'évolution des salaires, d'un taux d'actualisation de 1,45 % et de la probabilité de présence dans la société à l'âge de la retraite.

Les hypothèses retenues sont un départ à l'initiative du salarié à 60-67 ans et un taux de charges sociales moyen de 42 % pour la catégorie non cadre et de 46 % pour la catégorie cadre.

La convention collective applicable est celle des "Cabinets d'Experts-Comptables et Comptables Agréés".

Le montant de l'engagement est évalué à 40 297 euros.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.